

## Fiche explicative - Manifestation d'intérêt - 3<sup>e</sup> cycle de programmation

### Instructions à suivre

Veuillez lire les instructions suivantes en parallèle de l'appel à manifestation d'intérêt pour le troisième cycle de programmation du Fonds de l'Initiative Elsie.

Ce formulaire de manifestation d'intérêt a été conçu pour faire ressortir les informations requises par le Secrétariat du Fonds en vue d'évaluer votre candidature. Il se décompose en cinq parties et deux annexes.

*Merci de ne remplir que les cases blanches et de respecter le nombre de mots en rouge.*

- *1<sup>re</sup> partie Informations sur le candidat*
- *2<sup>e</sup> partie Résumé du projet*
- *3<sup>e</sup> partie Informations sur l'évaluation des obstacles*
- *4<sup>e</sup> partie Informations sur le projet*
- *5<sup>e</sup> partie Produits et budget du projet*
- *Annexe A : Données relatives au personnel des institutions de sécurité*
- *Annexe B : Planification des déploiements sur les opérations de paix de l'ONU*

Un groupe d'experts issus du secteur de la sécurité, notamment des institutions policières et militaires, mais aussi des spécialistes du genre, du programme Femmes et paix et sécurité, ainsi que des experts issus du monde universitaire et de la société civile examineront chaque manifestation d'intérêt. Veuillez donc à remplir toutes les sections du formulaire en décrivant votre projet et ses activités de façon claire et logique, tout en prêtant une attention particulière à la limite de mots imposée.

Le formulaire de manifestation d'intérêt doit être rempli de façon électronique, le Secrétariat n'étant pas en mesure de traiter les candidatures manuscrites. Le formulaire doit être signé par l'autorité compétente (ministre ou directeur de la Défense, ministre de l'Intérieur, directeur général de la Police ou équivalent).

Le Fonds n'acceptera qu'une manifestation d'intérêt militaire et une manifestation d'intérêt policière par pays et par cycle de programmation. Dans le cas où plusieurs institutions de sécurité déploient du personnel militaire ou de police (ex. gendarmerie, garde nationale, forces de sécurité routière...), merci de combiner les propositions sous un même projet « militaire » ou « police ».

Les candidats devront envoyer par courrier électronique **deux exemplaires** de leur manifestation d'intérêt dûment remplie à : [elsie.mptf@unwomen.org](mailto:elsie.mptf@unwomen.org) au plus tard le **31 juillet 2023** en suivant les consignes suivantes :

1. **1<sup>er</sup> exemplaire** : Fichier contenant la signature électronique du signataire compétent, du bénéficiaire du Fonds et des partenaires d'exécution ; s'il n'est pas possible d'ajouter de signature électronique, veuillez nous envoyer une version scannée du formulaire signé à la main.
2. **2<sup>e</sup> exemplaire** : Version originale du formulaire de manifestation d'intérêt dûment rempli, sans signature électronique (Microsoft Word ou autre logiciel de traitement de texte accepté).

### 1<sup>re</sup> partie - Informations sur le candidat

Toutes les sections de la 1<sup>ère</sup> partie doivent être remplies, quelle que soit la modalité de financement sollicitée : financement de projet, évaluation des obstacles ou prime pour les unités fortement paritaires.

**BENEFICIAIRE DU FONDS:** Le bénéficiaire du Fonds peut être un **gouvernement national**, donc une entité d'exécution, ou un **organisme de l'ONU participant**, c'est à dire une agence, un fonds, un programme ou une mission des Nations Unies, également entités d'exécution. Pour plus d'informations sur ces définitions, veuillez consulter le [Manuel des opérations](#) du Fonds<sup>1</sup>.

**PARTENAIRE(S) D'EXECUTION :** Il est impératif de communiquer au Fonds les coordonnées du point focal projet choisi par chaque partenaire d'exécution du projet. Pour plus d'informations sur les partenaires d'exécution, consultez le [Manuel des opérations](#) du Fonds - Section 1.6.

**MODALITES DE FINANCEMENT :** Sélectionnez la ou les modalités de financement pour lesquelles vous candidatez et renseignez le montant sollicité pour chaque type de financement. Veuillez tenir compte des informations importantes qui suivent :

- a) **Évaluation des obstacles** - Si aucune évaluation des obstacles crédible n'a encore été menée, les candidats peuvent solliciter un financement pour conduire une telle évaluation. L'évaluation des obstacles est incontournable, dans la mesure où elle oriente la conception des activités proposées et permet de mesurer les progrès accomplis. La conduite d'une évaluation des obstacles crédible est donc une condition préalable à toute demande de financement de projet. L'Annexe A des [Termes de référence \(TdR\)](#) du Fonds fournit des informations sur les normes minimales requises pour l'évaluation des obstacles.
- b) **Financement flexible de projet** - Dans le cas d'une demande portant uniquement sur un financement flexible de projet, les candidatures seront uniquement examinées si une évaluation des obstacles crédible a été menée en amont.

UN UGPS 2018-2028 Targets	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Troop Contingents on UN Missions Female Targets	10.00%	11.00%	12.00%	13.00%	14.00%	15.00%
UGPS 2018-2028 Target + 5% points	15.00%	16.00%	17.00%	18.00%	19.00%	20.00%
Formed Police Units (FPU) Female Targets	13.00%	14.00%	15.00%	17.00%	19.00%	20.00%
UGPS 2018-2028 Target + 5% points	18.00%	19.00%	20.00%	21.00%	22.00%	23.00%

- c) **Prime aux unités fortement paritaires** - La prime aux unités fortement paritaires est versée à l'issue d'une période de déploiement donnée (généralement 12 mois) au T/PCC ayant déployé l'unité en question. Une unité fortement paritaire est une unité militaire ou policière composée d'un fort pourcentage de femmes occupant des postes opérationnels importants, dans laquelle les femmes sont pleinement intégrées dès la formation de pré-déploiement et occupent des postes de leadership, de commandement et d'expertise technique<sup>2</sup>. L'outil de calcul de la prime aux unités fortement paritaires, disponible sur le [site internet du Fonds](#), vous permettra de calculer la prime à laquelle vous pourrez prétendre.

Pour qu'un contingent militaire ou une unité de police constituée (UPC) soit considérée comme une unité fortement paritaire, celle-ci doit dépasser d'au moins cinq points la cible de participation des femmes en uniforme prévue dans la [Stratégie des Nations Unies pour la parité des sexes en uniforme \(UGPS\) 2018-2028](#) du Département des opérations de paix (DPO), comme illustré dans le Tableau 1 ci-dessous.

<sup>1</sup>Manuel des opérations du Fonds – Section 1 <https://elsiefund.org/wp-content/uploads/2022/10/221021-EIF-OPS-MANUAL-V1.0-Published.pdf>

<sup>2</sup> Les informations complémentaires sur les exigences liées à la prime aux unités fortement paritaires sont disponibles dans les [TdR du Fonds](#) - section 3.5

En cas de demande de prime aux unités fortement paritaires, il est vivement recommandé aux candidats de conduire une évaluation des obstacles crédible. Des financements pour une évaluation des obstacles sont également disponibles.

**Remarque** : dans votre manifestation d'intérêt, vous pouvez solliciter une combinaison de plusieurs modalités de financement :

- a. Évaluation des obstacles uniquement ;
- b. Financement flexible de projet - accompagné d'un rapport d'évaluation des obstacles crédible mené au préalable ;
- c. Financement de projet et prime aux unités fortement paritaires – accompagné d'une évaluation des obstacles crédible mené au préalable ;
- d. Évaluation des obstacles et prime aux unités fortement paritaires – combinés ;
- e. Prime aux unités fortement paritaires uniquement – la conduite d'une évaluation des obstacles est fortement recommandée, si cela n'a pas déjà été fait.

**BUDGET SOLLICITE** : Renseignez le montant demandé pour chaque modalité de financement choisie ainsi que le montant total.

- a. **Financement flexible de projet** - Le montant doit se situer entre 100 000 dollars et 1 500 000 dollars US.
- b. Le montant de la **prime aux unités fortement paritaires** est distinct du montant du financement flexible de projet, et sera calculé en fonction de la taille de l'unité mobilisée. Utilisez l'outil de calcul de la prime aux unités fortement paritaires sur le site internet du Fonds (<https://elsiefund.org/funding-types/>) pour calculer le remboursement auquel vous pourrez prétendre.
- c. **Financement pour l'évaluation des obstacles** - le coût de la conduite d'une évaluation des obstacles dépendra de la taille et de l'étendue géographique du pays ; de ses institutions militaires, policières ou de gendarmerie ; ainsi que des exigences de l'institution ou partenaire de recherche.

Si Le T/PCC utilise la méthodologie de mesure des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix (**MOWIP**) du DCAF – Centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève –, le montant de l'évaluation devrait être compris dans une fourchette située entre 180 000 dollars et 250 000 dollars.

En cas d'utilisation de la méthodologie MOWIP du DCAF, il n'est pas nécessaire de soumettre d'estimation budgétaire détaillée au stade de la manifestation d'intérêt ; il suffira alors d'indiquer les chiffres indicatifs cités plus haut.

Pour plus d'informations sur la méthodologie MOWIP du DCAF, consultez la Boîte à outils MOWIP, qui contient de nombreuses fiches explicatives et modèles de documents : <https://www.dcaf.ch/mowip>.

#### **DUREE DU PROJET :**

Toutes les activités de projet doivent être planifiées, mises en œuvre et achevées sur une période maximale de deux ans. La conduite d'une évaluation des obstacles peut prendre jusqu'à 12 mois. Les primes pour les unités fortement paritaires peuvent être demandées pour une période de trois ans au maximum.

#### **CONFORMITE AUX EXIGENCES DE DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ONU**

L'approbation des financements du Fonds dépendent de l'acceptation par le ministère ou l'organisme de sécurité d'aider le Fonds à effectuer les deux processus de diligence raisonnable (*diligence voulue*) obligatoires qui suivent. Le *transfert des fonds* ne sera autorisé qu'à l'issue de la **micro-évaluation HACT** et de l'**évaluation des risques de la PDVDH**, et, le cas échéant, de l'accord de mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées.

**a. Micro-évaluation de l'approche harmonisée des transferts d'espèces (HACT)<sup>3</sup>**

L'approche HACT ([politique](#)) est une politique du système des Nations Unies qui s'applique à la participation des gouvernements et OSC/ONG aux projets des Nations Unies.

Le Secrétariat du Fonds recrutera un ou une consultante internationale pour mener la micro-évaluation HACT, conformément à la politique HACT, afin d'évaluer les capacités de gestion financière de l'organisation de sécurité (ex. comptabilité, gestion financière et des achats, établissement de rapports, contrôles internes...) et de déterminer la cote de risque globale, les modalités de transferts monétaires et les activités d'assurance.

Les bénéficiaires du Fonds sont tenus de soutenir la micro-évaluation HACT en fournissant un accès direct dans leurs locaux, ou indirect à travers des réunions virtuelles et la mise à disposition de documents au format électronique. Les bénéficiaires du Fonds sont également tenus de mettre en place des mesures visant à atténuer les éventuels risques identifiés et de rendre compte de leur mise en œuvre dans le cadre du suivi-évaluation du projet.

**b. Évaluation des risques de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (PDVDH)<sup>4</sup>**

La PDVDH ([politique](#) et [note d'orientation](#)) est une politique du système des Nations Unies visant principalement à assurer que tout soutien des Nations Unies fourni à des forces de sécurité non-onusiennes est bien conforme aux buts et principes des Nations Unies et à ses obligations de respecter, faire respecter et promouvoir le droit international humanitaire, le droit international des droits humains et le droit international des réfugiés.

Le Secrétariat du Fonds recrutera un ou une consultante internationale pour mener l'évaluation des risques en matière de PDVDH afin de déterminer les risques en matière de droits humains liés à l'octroi d'un soutien financier à une institution de sécurité, et de garantir que le soutien fourni par le Fonds ne sera pas utilisé pour des violations des droits humains et que les procédures liées sont conformes aux droits humains.

**SIGNATAIRE AUTORISÉ :** Afin d'être éligible, le formulaire de manifestation d'intérêt doit être signé par le ministre ou le chef de la Défense, le ministre de l'Intérieur ou le directeur général de la police ou leur équivalent. Le Fonds n'examinera pas les manifestations d'intérêt n'affichant pas cette signature.

[2<sup>e</sup> partie - Résumé du projet](#)

La deuxième partie doit être remplie dans son intégralité pour toutes les modalités de financement sollicitées.

[3<sup>e</sup> partie - Section sur l'évaluation des obstacles](#)

La troisième partie doit être remplie dans son intégralité pour toutes les modalités de financement sollicitées. Pour être éligible à un financement flexible de projet, les T/PCC doivent conduire une évaluation des obstacles crédible, reposant sur les critères minimum d'évaluation des obstacles figurant dans l'Annexe 1 des [TdR du Fonds](#), ou sur la [méthodologie MOWIP du DCAF](#).

Si vous avez déjà conduit une évaluation des obstacles et sollicitez à présent un financement flexible de projet, remplissez intégralement la **section « OUI »**.

Si vous demandez un financement pour conduire une évaluation des obstacles, ne remplissez que la **section « NON »** dans son ensemble.

[4<sup>e</sup> partie - Informations sur le projet](#)

La quatrième partie doit être remplie dans son intégralité pour toutes les modalités de financement sollicitées. Dans cette partie, insérez des informations sur le projet proposé et remplissez toutes les sections pour toutes les modalités

<sup>3</sup> Pour plus d'informations sur la micro-évaluation HACT, consultez le [Manuel des opérations du Fonds](#) – Section 8.8.

<sup>4</sup> Pour plus d'informations sur la PDVDH, consultez le [Manuel des opérations du Fonds](#) – Section 8.7.

de financement sollicitées. Pour chaque modalité de financement sollicitée, aidez-vous des questions indicatives pour rédiger votre réponse.

### 5<sup>e</sup> partie - Réalisations et budget du projet

La cinquième partie doit être remplie dans son intégralité pour toutes les modalités de financement sollicitées. La première chose à faire est d'étudier le cadre de résultats du Fonds<sup>5</sup> et de déterminer lequel des quatre résultats correspond le mieux aux activités et au projet proposé. Tous les projets et activités doivent être conçus en vue d'aboutir à au moins l'un des résultats du Fonds.

**Pour les demandes de financement concernant uniquement l'évaluation des obstacles :** la conduite d'une évaluation des obstacles contribue directement au Résultat n°1 du Fonds. En cas de demande de financement pour une évaluation des obstacles uniquement, la cinquième partie devra être remplie comme dans l'exemple suivant :

<i>Part Five: Project Outputs and Budget</i>			
<b>Outcome 1: Increased country-specific knowledge of barriers to deployment of uniformed women peacekeepers to UN peace operations</b>			
Activity	Output	Description	Estimated budget
Barrier Assessment	Barrier Assessment Report	A study on the barriers to uniformed women in peace operations in Country XXX Armed Forces using the DCAF MOWIP methodology	\$225,000

**Pour les demandes de financement flexible de projet :** Le rapport d'évaluation des obstacles permet de définir les principales problématiques et obstacles à la participation des femmes en uniforme aux opérations de paix de l'ONU dans le contexte d'un pays et d'une institution de sécurité donné. Pour les résultats 2, 3 et 4, les candidats devront remplir les sections suivantes :

- a) **Obstacle :** déterminez et hiérarchisez les obstacles spécifiques que votre projet cherche à surmonter ou à corriger - dans le contexte des quatre résultats du Fonds.
- b) **Réalisation :** il s'agit des « produits finaux » ou des « livrables » qu'une activité générera. Exemples de réalisations : nombre de personnes recevant une certification à l'issue d'une formation, élaboration d'un programme de formation, publication d'un rapport...
- c) **Activité :** activité(s) spécifique(s) que vous comptez conduire pour lever un obstacle constaté et aboutir à une réalisation. Exemples : campagne de recrutement, construction d'une crèche, formulation d'une politique d'égalité des genres.
- d) **Description :** fournissez de plus amples informations sur les activités spécifiques que vous comptez mettre en œuvre pour surmonter les obstacles détectés, par exemple l'élaboration d'une campagne de recrutement à déployer deux fois par an pendant deux ans, ou la conduite d'un atelier de trois jours sur la sensibilisation au genre destiné aux hauts gradés hommes et femmes, tenus deux fois par an pendant deux ans.
- e) **Budget :** Fournissez une estimation du budget pour chaque activité.

Les **coûts inéligibles** pour les projets financés par le Fonds comprennent **les véhicules** en tous genres, les **paies** ou **salaires** pour le personnel des ministères, du gouvernement, des institutions de sécurité, y compris les militaires et la police, ou tout autre personnel déjà salarié, et les **armes** ou **munitions létales** et **non-létales** en tous genres. D'autres catégories de coûts inéligibles sont précisées dans le [Manuel des opérations du Fonds](#) (section 7.3.7).

<sup>5</sup> Cadre de suivi et évaluation du Fonds (MEF), page 16 : <https://elsiefund.org/wp-content/uploads/2022/10/221021-EIF-MEF-V1.0.pdf>

### *Annexe A : Données relatives au personnel des institutions de sécurité*

Vous êtes tenus de remplir l'Annexe A pour toutes vos demandes de financement.

Les données renseignées doivent être ventilées par sexe afin de définir des données de référence permettant de mesurer les progrès et de justifier les objectifs du projet. Le Fonds vous demandera une nouvelle fois de fournir ces données au cours de l'année de clôture du projet, afin de déterminer dans quelle mesure celui-ci a contribué à l'augmentation de la participation des femmes en uniforme issues de votre organisation.

Veillez renseigner les nombres et/ou pourcentages de femmes au sein de l'institution de sécurité en 2023. Si le nombre total de femmes n'est pas disponible pour des raisons de sécurité, veuillez indiquer les pourcentages de femmes dans les tableaux.

### *Annexe B : Calendrier et cibles des déploiements de femmes sur les opérations de paix de l'ONU (nombre et pourcentage)*

Vous êtes tenus de remplir l'Annexe B pour toutes vos demandes de financement. Renseignez les effectifs actuellement déployés par votre pays dans chacune des cinq catégories, ainsi que les déploiements prévus pour les trois prochaines années<sup>6</sup>.

Nous attirons votre attention sur les orientations et informations ci-dessous formulées par le DPO, et vous conseillons de vous rapprocher du DPO si votre T/PCC a l'intention d'augmenter les effectifs globaux actuellement déployés dans chaque catégorie.

---

<sup>6</sup> Des informations sur les contributions actuelles et passées des T/PCC sont disponibles sur le site du DPO : <https://peacekeeping.un.org/en/troop-and-police-contributors>.

## ORIENTATIONS DU DPO - CALENDRIER DES DEPLOIEMENTS SUR LES OPERATIONS DE PAIX DE L'ONU

Les candidats du Fonds sont tenus de noter que l'autorité compétente pour sélectionner et déployer le personnel des T/PCC sur les opérations de paix de l'ONU est le **Bureau des affaires militaires et la Division de police du Département des opérations de paix de l'ONU**.

Les facteurs suivants permettront de déterminer si un projet financé par le Fonds est en mesure d'atteindre le résultat « augmentation du déploiement effectif des femmes en uniforme dans les missions de maintien de paix de l'ONU », tel que défini dans les Termes de référence du Fonds :

- La capacité du T/PCC à déployer du personnel féminin et masculin adéquatement formé, disposant des compétences nécessaires sur la période définie dans la proposition de projet, et à relever les défis relatifs à la performance et à la durabilité suite à l'augmentation du nombre d'unités de police constituées et/ou de contingents militaires déployés.
- Les procédures, les critères et les infrastructures disponibles du DPO pour le déploiement de personnel militaire et de police, notamment, sans s'y limiter :
  - les besoins actuels et à venir du personnel militaire et policier, en tenant compte des éventuels projets de clôture ou de réduction de missions de terrain de l'ONU ;
  - l'obligation d'assurer une représentation géographique des pays fournisseurs en contingent militaire (TCC) et en personnel de police (PCC) dans les composantes militaires et policières des missions de terrain de l'ONU ;
  - l'obligation de respecter les promesses faites par les TCC et PCC dans le cadre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix (PCRS) des Nations Unies ;
  - la disponibilité des systèmes logistiques, d'installations médicales et autres équipements favorisant le bien-être des femmes sur la ou les missions de terrain de l'ONU.

Outre ces aspects, toute formation ou autre type d'assistance fournie aux T/PCC par le DPO et figurant dans une proposition de projet sera conditionnée par la disponibilité en personnel adéquat et en ressources financières du DPO, à moins que le Fonds ou d'autres partenaires ne parviennent à mobiliser les ressources nécessaires — en temps voulu — afin de planifier et de développer les capacités supplémentaires afin de répondre à l'échelle et à la portée des activités envisagées dans la (les) proposition(s) de projet.